

Délibération

Avis de l'assemblée générale sur les schémas sectoriels **Schéma sectoriel Aménagement du territoire, infrastructures, transports**

L'Assemblée générale de la CCI Poitou-Charentes, réunie le 3 mars 2011, a décidé l'élaboration des quatre schémas sectoriels suivants :

- « Formation, enseignement et apprentissage »
- « Aménagement du territoire/Infrastructures/transports »
- « Développement durable »
- « Appui au développement des entreprises » comprenant les volets suivants :
 - création / transmission / reprise d'entreprises
 - commerce et services
 - développement international
 - information, intelligence économique et innovation
 - industrie
 - tourisme.

En application du Code de commerce, notre règlement intérieur prévoit, en son article C3-S4-1, que : « [...] *Les projets de schémas sectoriels, transmis par la chambre de commerce et d'industrie de région, font l'objet d'un examen par l'assemblée générale, après avis du Bureau, qui rend un avis communiqué par le président au président de la chambre de commerce et d'industrie de région avant adoption définitive. [...]* »

Le 17 septembre dernier, les schémas sectoriels ont été examinés par le bureau de la CCI Rochefort et Saintonge qui demande à l'Assemblée générale de s'exprimer.

Enfin, avant la séance, les membres de l'assemblée générale ont été invités à prendre connaissance des schémas sectoriels.

L'Assemblée Générale approuve le schéma sectoriel Aménagement du territoire / Infrastructures / transports

CCI territoriale de Rochefort et de Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 27 septembre 2012, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	30
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	17
Nombre de votants	17
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Hervé FAUCHET

Jean-Claude DELAUNE

1^{ER} Vice-président, secrétaire de séance
Les secrétaires et secrétaire adjoint étant absents

Président